



CET – 020M  
C.P. – P.L. 36  
Banque de  
développement  
économique  
VERSION RÉVISÉE

**CONSULTATIONS PARTICULIÈRES ET AUDITIONS PUBLIQUES SUR  
LE PROJET DE LOI NO 36,  
LOI SUR LA BANQUE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC**

Mémoire de la Grappe des technologies de l'information et  
des communications (TIC) du Grand Montréal

Présenté à la Commission de l'économie et du travail

15 mai 2013

---

**Table des matières**

À propos de TechnoMontréal .....2

Sommaire exécutif .....3

Tableau des recommandations .....4

## À propos de TechnoMontréal

### Mission

TechnoMontréal est la Grappe des technologies de l'information et des communications (TIC) du Grand Montréal. Fondé en 2007, l'organisme à but non lucratif rassemble et soutient les acteurs du domaine des TIC autour d'objectifs communs. Par des actions concertées, la Grappe vise à accélérer et optimiser la compétitivité, la croissance et le rayonnement de cette industrie qui fournit 120 000 emplois dans 5 000 établissements.

TechnoMontréal réunit des intervenants des secteurs privés, institutionnels et publics. Ensemble, ils contribuent significativement à la vitalité économique et sociale de la région montréalaise ainsi qu'au développement de la créativité et des technologies de pointe.

### Les partenaires

TechnoMontréal est fière de pouvoir compter sur des partenaires reconnus et soucieux de développer l'industrie des TIC du Grand Montréal. Le soutien financier des partenaires de TechnoMontréal, issus des secteurs publics, privés et institutionnels, contribue significativement au succès de la Grappe et à son rayonnement à l'échelle locale et internationale.

### Quatre chantiers

Les actions menées au sein de la Grappe sont regroupées en quatre chantiers :

1. **Chantier Innovation** : vise à favoriser l'innovation dans le Grand Montréal par la mise en place de projets porteurs, dont Montréal Métropole Numérique (MMN) ayant pour but de hisser la métropole au rang des « villes intelligentes »;
2. **Chantier Talent** : vise à répondre aux besoins en main-d'œuvre de l'industrie et à créer une adéquation entre l'offre et la demande;
3. **Chantier Rayonnement et Internationalisation** : vise à assurer le rayonnement international de l'industrie par le développement de corridors d'affaires avec les acteurs locaux et internationaux;
4. **Chantier Développement de l'industrie** : vise à soutenir et à favoriser la croissance de tous les acteurs de l'industrie.

## Sommaire exécutif

TechnoMontréal regroupe les entrepreneurs et dirigeants des 5 000 organisations qui fournissent près de 120 000 emplois dans la métropole. Ensemble, ils contribuent au succès et à la santé des entreprises de tous les autres secteurs industriels. À ce titre, nous sommes interpellés à plusieurs égards par la création de la Banque de développement économique du Québec (BDEQ).

Puisque la santé et le développement d'autres secteurs industriels s'appuient en partie sur la santé et le développement de notre industrie, nous estimons que les actions et les impacts de la Banque auront un effet levier s'ils sont en phase avec les besoins et les attentes de l'industrie des technologies de l'information et des communications (ci-après TIC).

De façon générale, nous accueillons favorablement la création de la Banque. Nous croyons notamment qu'en agissant comme guichet unifié pour l'industrie des TIC, la Banque permettra d'apporter une unité d'action pour l'ensemble des ministères et organismes à l'égard de notre industrie. Toutefois, nous profitons de l'occasion pour vous faire part de nos commentaires, observations et attentes en ce qui a trait à la future Banque. Vous retrouverez dans le tableau ci-après les recommandations que nous formulons aux membres de la Commission de l'économie et du travail. Dans l'ensemble, nos recommandations visent les quatre objectifs suivants :

- Créer un guichet unifié en l'assortissant d'une équipe sectorielle en TIC afin de simplifier et faciliter l'accès à l'offre de services (services financiers et non financiers) de la Banque par les entreprises en TIC;
- Définir clairement l'offre de services de la Banque, en complément à celle du secteur privé et en fonction des besoins et les attentes des entreprises en TIC;
- Permettre à TechnoMontréal d'agir comme agent de changement en participant à la mise en œuvre, au fonctionnement et au succès de la Banque et ses filiales;
- Permettre à TechnoMontréal de contribuer et de collaborer pour faire de la Banque un outil de développement du XXI<sup>e</sup> siècle pour notre industrie et ceci, au bénéfice de l'économie verte, de la productivité, de l'innovation, de l'exportation, de l'internationalisation et de l'investissement privé.

**Tableau des recommandations****Objets : Portée du mandat et des interventions de la Banque et adéquation entre l'offre et les besoins****Observations et commentaires****Recommandations**

Selon l'article 2 du projet de loi, la mission de la Banque nous apparaît très étendue. Nous jugeons notamment qu'elle repose sur des éléments pour lesquels elle n'a pas, ou peu, de contrôle direct ou sur des éléments inexistant à ce moment-ci. Nous faisons référence ici à la politique économique du gouvernement, au plan stratégique de la Banque, à l'innovation, à l'internationalisation, à l'exportation, à la prospection et l'attraction des investissements étrangers, à la stratégie de développement économique du Montréal métropolitain.

Selon l'article 3, il est écrit que la Banque, dans une perspective de créer un guichet unifié, voit à ce qu'un service-conseil d'accompagnement soit offert aux entreprises pour le développement de leurs affaires ainsi que dans le cadre de leurs démarches auprès des ministères et organismes.

Selon l'article 4, il est écrit que la Banque établit une offre d'interventions financières qui comprend prêt, cautionnement, investissement, services techniques et toute autre intervention financière prévue dans le plan stratégique. Selon l'article 5, la Banque cherche à compléter l'offre des autres organismes publics et des institutions financières du secteur privé.

Selon l'article 7.4, les interventions financières prévoient l'adéquation entre les services et les besoins des clients.

**R1. Il nous apparaît essentiel que le gouvernement précise la portée du mandat et des interventions de la Banque, leur complémentarité avec les autres ministères et organismes ainsi qu'avec le secteur privé, et d'établir dès le départ la carte de l'offre de la Banque (services financiers et non-financiers).**

**R2. Dès sa création, la Banque devrait avoir comme objectif d'évaluer la pertinence des éléments compris dans l'offre existante afin de s'assurer de l'adéquation entre les services et les besoins des clients et des entreprises.**

**R3. Pour agir comme guichet unifié, il nous apparaît primordial que la Banque se dote d'une équipe de spécialistes de l'industrie des TIC afin de guider et d'accompagner les entreprises et les regroupements d'entreprises dans toutes leurs démarches avec la Banque et avec d'autres ministères et organismes. Nous croyons que le rôle de cette équipe de spécialistes en TIC sera un facteur clef déterminant pour le succès de la Banque.**

**Cette équipe de spécialistes en TIC permettra en outre de faire le lien, l'arrimage et la cohésion d'action entre les ministères et organismes, les besoins locaux, l'offre de services de la Banque et d'interventions et les antennes régionales de la Banque, c'est-à-dire les CLD.**

**Cette équipe permettra dans un premier temps d'établir un dialogue continu avec notre industrie. Elle agira également au nom et dans l'intérêt des entreprises auprès des décideurs de la Banque quant à l'offre et aux améliorations à l'offre existante.**

**Objets : Stratégie de développement, plan stratégique, et activités sectorielles de la Banque.****Observations et commentaires**

Notre industrie se sent particulièrement interpellée par l'offre de la Banque au secteur des TIC et par la création de deux des trois filiales que sont Développement économique Québec (DEQ) (section III du projet de loi) et Capital Émergence Québec (section V du projet de loi).

Selon l'article 8, la Banque doit également élaborer une stratégie de développement économique pour la métropole.

Selon l'article 30, la mission de DEQ lui permettra d'offrir des interventions de nature autre que financière et d'assurer la conduite de la prospection d'investissements étrangers et de réaliser des interventions stratégiques. Selon l'article 31, DEQ offre des services-conseils aux entreprises et le soutien dans leurs démarches auprès des ministères et organismes.

Selon l'article 105 du projet de loi, la Banque établira un plan stratégique qui sera soumis à l'approbation du gouvernement, après consultation des autres ministres, pour les activités sectorielles.

**Recommandations**

**R4. Nous jugeons essentiel que la planification du développement économique à l'échelle du Montréal métropolitain soit en phase avec le plan de la Communauté métropolitaine de Montréal à cet effet.**

**R5. Nous souhaitons que le gouvernement s'assure de la cohérence entre la politique économique du Québec, le Plan de Développement économique de la CMM, et précise le rôle des grappes comme TechnoMontréal dans le processus menant au plan métropolitain. Notre souhait est que les stratégies, plans et politiques<sup>1</sup>, actuellement en élaboration au gouvernement, puissent converger et s'intégrer.**

**R6. Étant donné l'importance du poids de la grappe des TIC dans l'industrie québécoise, il nous apparaît justifié que TechnoMontréal ait voix au chapitre des orientations, des décisions et des mesures sous l'égide de la Banque qui auront des impacts déterminants sur notre tissu industriel. Par conséquent, nous souhaitons obtenir un siège au conseil d'administration de DEQ ou bien à l'un des comités qui seront mis sur pied afin de s'assurer de l'adéquation et de l'arrimage de toutes les actions envisagées par la Banque en fonction des besoins de l'industrie des TIC du Montréal métropolitain.**

**R7. Il nous semble adéquat de demander au gouvernement des exemples et la nature « d'interventions autres que financières » et celles qualifiées de stratégiques, de même que préciser le rôle de la Banque pour « attirer des investissements dans l'industrie des TIC du Montréal métropolitain ». Il nous semble important que le gouvernement apporte les précisions nécessaires quant aux rôles et aux responsabilités et à l'étendue des pouvoirs de la Banque et ses filiales.**

**R8. Nous souhaitons que le gouvernement puisse préciser la portée et la nature des activités sectorielles de la Banque de même que la contribution et la participation de notre grappe à l'élaboration du plan stratégique et de son volet sectoriel qui comprendront, nous l'espérons, une section pour l'industrie des TIC.**

<sup>1</sup> Par exemple, la politique nationale de recherche et d'innovation (PNRI), la politique industrielle, Export Québec, les crédits d'impôt (ex crédits d'impôt au développement des affaires électroniques) et la Stratégie d'entrepreneuriat.

---

**R9. TechnoMontréal souhaite savoir si son financement dorénavant proviendra de la Banque au titre d'une intervention non financière ou stratégique ou d'un ou de plusieurs ministères et organisme comme actuellement (MFE, MCE, CMM).**

**R10. Nous souhaitons que le plan stratégique de la Banque accorde du financement pour des stratégies et des projets issus des grappes, notamment Montréal Métropole Numérique, sous la gouverne de TechnoMontréal. Ce projet, mobilisateur et transversal pour notre industrie, comporte beaucoup d'avantages qui, pour se concrétiser, ont besoin de l'apport concerté de plusieurs ministères.**

---

## RÔLE ET RESPONSABILITÉS

- AGIR COMME AGENT DE CHANGEMENT EN PARTICIPANT À LA MISE EN ŒUVRE, AU FONCTIONNEMENT ET AU SUCCÈS DE LA BANQUE
- AVOIR UNE VOIX AU CHAPITRE DES ORIENTATIONS, DES DÉCISIONS ET DES MESURES SOUS L'ÉGIDE LA BANQUE QUI AURONT UN IMPACTS DÉTERMINANTS SUR NOTRE TISSU INDUSTRIEL
- CONTRIBUER ET COLLABORER POUR FAIRE DE LA BANQUE UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DU XXI<sup>E</sup> SIÈCLE POUR NOTRE INDUSTRIE

## ORIENTATIONS ET MOYENS D' ACTIONS

